

La Vidéothèque Bordeaux Aquitaine

par Ivan Lacaze
Directeur

La genèse de la vidéothèque

La création de la vidéothèque Bordeaux Aquitaine était inscrite dans le cadre du Contrat de plan Etat - Région : *Communication et aménagement du territoire*. "La vidéothèque, lisait-on dans ce contrat, pourrait assurer, à partir d'un site et d'une spécificité clairement identifiés, une action de conservation, de diffusion, de programmation, de production ou d'aide à la production, de niveau national et international".

Dès 1984 - 1985, l'Institut national de l'audiovisuel portait donc le projet d'une vidéothèque ; l'objectif était de créer une délégation régionale de cet Institut en Aquitaine avec pour double objectif :

- assurer la conservation du patrimoine audiovisuel organisée techniquement de manière à le rendre accessible à des utilisateurs potentiels ;
- assurer la valorisation du patrimoine sous trois formes : tenir des archives à disposition des sociétés françaises de radiodiffusion et télévision, exploiter commercialement les documents conservés sur des réseaux autres que ceux des antennes de service public ; câble, édition, vidéo, exploiter les documents à des fins culturelles.

L'ensemble devait être composé de deux unités : une antenne décentralisée de l'Institut national de l'Audiovisuel qui assurerait la conservation du patrimoine audiovisuel et la présence des services de l'Institut en région ; une structure de type

associatif qui aurait la charge de la diffusion culturelle sur tout le territoire régional (location de produits, organisation de manifestations à base d'audiovisuels, appuis et conseils dans le domaine culturel, etc).

Ce projet n'ayant pas abouti, une autre réflexion s'engageait en 1986 - 1987 en vue de la création d'une vidéothèque régionale regroupant les intervenants essentiels dans le domaine audiovisuel en région aquitaine coordonnée par une direction unique et non plus dans une structure éclatée.

Cette vidéothèque régionale devait trouver sa spécificité dans cinq secteurs :

1) *images de la région* : inventaire du patrimoine audiovisuel de l'Aquitaine à partir de diverses sources ;

2) *banque de données* : recensement et analyse de tous films ou vidéogrammes traitant de sujets ou de thèmes principaux déterminés liés à la région ;

3) *aide à la programmation* :

- en répondant ou en suscitant les besoins des collectivités locales en matière de documents audiovisuels destinés à accompagner ou à illustrer des manifestations organisées par celles-ci en Aquitaine ;

- en aidant les nouveaux réseaux et les salles multimédia à constituer des programmes nécessités par la mise en place de réseaux câblés ou de salles.

4) *antenne cinéma* : établissement d'une liaison pendant la préparation ou le tournage de films en région avec les techniciens et les différentes collectivités concernées ;

5) *pôle technique* : possibilité donnée aux réalisateurs régionaux de bénéficier d'équipements (réalisation et post-réalisation).

En fait, ce projet visait à créer un lien progressif et permanent entre la vidéothèque et les différents partenaires de l'audiovisuel en région. Ce projet, dans son intégralité, n'a pas davantage abouti, mais certaines idées ont été retenues et reprises dans le projet définitif qui a permis à la vidéothèque Bordeaux Aquitaine de voir le jour en 1988.

■ La vidéothèque et ses objectifs

Un projet définitif ayant été établi le 7 mars 1988, la vidéothèque Bordeaux

Aquitaine a été créée le 16 mars 1988 sous les auspices du Conseil régional d'Aquitaine, de la ville de Bordeaux, de France Régions 3 Aquitaine, du groupe "Sud-Ouest" et du Comité d'Expansion Aquitaine.

Le Conseil d'administration, que présidait Jacques Chaban Delmas, avec, à ses côtés, Jean Jacques Célérier, Président Délégué, regroupait de nombreux autres membres fondateurs : la Direction Régionale de Affaires culturelles, France Télécom, l'Institut national de l'audiovisuel, le Centre régional de documentation pédagogique d'Aquitaine, la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Aquitaine, l'Université de Bordeaux 3, la Société bordelaise de vidéo-communication, l'ARESCAV, le Centre entreprise et communication avancée, le Festival international du film d'architecture, le Centre régional d'éducation permanente et d'animation culturelle, la Mémoire de Bordeaux, le Centre d'arts plastiques contemporains, la bibliothèque de Bordeaux, le Centre Jean Vigo, ont défini les objectifs de la nouvelle association (Loi 1901) en mentionnant dans ses statuts que la vidéothèque Bordeaux Aquitaine :

1) a pour but de promouvoir tout document audiovisuel ayant trait à l'Aquitaine et à des thèmes qui lui sont liés ;

2) met en œuvre notamment des actions d'inventaire, de traitement documentaire, de conservation, de programmation, de manifestations, de diffusion, de produc-

tion, de formation, de rencontres, de publication, d'études, et en général, toute action favorisant l'accomplissement du but de l'Association.

Bien que très succinct dans la formulation, l'objet de l'Association, ainsi défini, recouvre toutes les actions possibles de la vidéothèque, lui offrant une très large liberté de manœuvre, les activités pouvant se concentrer sur les trois axes définis dans le projet initial à savoir : mettre en valeur le patrimoine culturel audiovisuel régional, favoriser la diffusion de ce patrimoine, l'enrichir.

Parallèlement à ces objectifs, les fondateurs de la vidéothèque Bordeaux Aquitaine ont défini, de manière précise, le sens et les enjeux de leur projet en constituant une banque de données sur le thème de l'Aquitaine qui n'existe nulle part ailleurs, en étant présent dans un marché en progression où la demande audiovisuelle s'accroît sans cesse, en apparaissant comme un outil véritablement aquitain, en menant une action dynamique dans la région, participant à des manifestations, proposant des programmes, suscitant des demandes, en créant un lien progressif et permanent avec les différents partenaires de l'audiovisuel en région.

■ Les missions de la vidéothèque

Elles s'inscrivent dans le prolongement des objectifs présentés plus haut. Pour ce

qui concerne l'inventaire et la valorisation du patrimoine audiovisuel, la mission de la vidéothèque de recenser et d'analyser les films ou les vidéogrammes en provenance de nombreuses sources. Dans la mesure où il n'existait, en 1988, ni un répertoire des films de long ou court métrage, ni de documents concernant l'Aquitaine, l'inventaire entrepris va dans le sens de l'établissement d'une banque de données pouvant permettre deux types de consultation, soit rapide pour toute personne susceptible d'avoir besoin d'illustrer un thème ou un sujet précis, soit beaucoup plus exhaustive requérant des informations détaillées ou plus vastes. L'acquisition de documents audiovisuels répond à la nécessité de constituer un fonds qui se doit d'être aussi représentatif que possible. Dans ce but, la vidéothèque Bordeaux Aquitaine procède à la conclusion de conventions, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, avec les détenteurs des droits des films sélectionnés à partir de trois critères : lien avec l'Aquitaine, qualité technique satisfaisante, contenu informatif intéressant.

C'est ainsi que :

- une convention avec l'Institut National de l'Audiovisuel, à travers le service de sa vidéothèque régionale de Toulouse-Midi-Pyrénées, porte sur l'acquisition des droits de diffusion de documents des collections nationales et régionales de l'Institut ;
- deux conventions avec les Sociétés Gaumont et Pathé permettent d'accéder au fonds de diffusion de ces deux sociétés pour des documents relatifs à l'histoire et à la mémoire de l'Aquitaine depuis le début du siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale ;
- des conventions signées avec l'Etablissement cinématographique des armées, avec des collectivités ou administrations nationales ou locales, avec des producteurs indépendants nationaux ou locaux, avec des cinéastes amateurs contribuent à enrichir le fonds aujourd'hui composé de quelque six cents titres.

Les conventions réglementent les modalités d'utilisation des documents et précisent les obligations liées notamment à l'achat de droits de diffusion (exploitation de droits de représentation strictement non commerciale, durée de cession des droits le plus souvent limitée dans le

temps, lieux de diffusion déterminés, transformation des documents rigoureusement contrôlée, voire interdite, etc). Tous les thèmes représentatifs de la région sont abordés (activités portuaires, agriculture-pêche, art-spectacle, culture régionale, énergie-ressources naturelles, environnement, faune-flore, histoire, industrie, sport, tourisme, transports, vie politique, etc). Mais quatre thèmes sont plus particulièrement développés : il s'agit de la vigne et du vin, du bois et de la forêt, de la préhistoire, de l'espace.

L'installation de la vidéothèque à la Bibliothèque de Bordeaux

Dès 1988, la décision fut prise par la Région Aquitaine et la ville de Bordeaux d'implanter la vidéothèque Bordeaux Aquitaine dans la bibliothèque de Bordeaux. Dès lors, la vidéothèque était associée à l'élaboration du cahier de charges concernant cette implantation et portant sur le système informatique (gestion de la consultation, banque de données) mais également sur l'équipement en matériel (matériel informatique, poste de pilotage en vidéo-communication, etc).

L'année suivante, la ville de Bordeaux faisait procéder à la réalisation de travaux permettant d'aménager, au profit de la vidéothèque, des bureaux, un magasin audiovisuel, la régie robotisée de diffusion, un espace audiovisuel avec cabines de consultation.

Fut signée alors une convention liant la ville et la vidéothèque aux termes de laquelle ;

- la vidéothèque fait bénéficier la ville de Bordeaux de ses compétences techniques en matière d'organisation et de fonctionnement des activités audiovisuelles de la bibliothèque et assure l'entretien courant du matériel audiovisuel et technique utilisé en commun. En contrepartie, la ville met à la disposition de la vidéothèque Bordeaux Aquitaine des locaux et le matériel technique ;
- la vidéothèque assure de surplus une mission de service public qui lui est confiée par la ville et qui concerne le recensement, l'acquisition, la conservation, le traitement et la diffusion de documents vidéo intéressant la ville de Bordeaux et la région aquitaine.

Une grande partie de l'année 1990 était consacrée à la conception du système informatique et à sa mise en application. En coordination avec la bibliothèque de Bordeaux, la vidéothèque a participé à l'analyse fonctionnelle et à l'élaboration du système de gestion des documents audiovisuels (conception des pages informatiques d'accueil proposées au public, notamment). Enfin, en octobre, la vidéothèque quittait les locaux mis jusque-là à sa disposition dans l'Hôtel de Région par le Conseil Régional d'Aquitaine et s'installait dans ses nouveaux locaux à la bibliothèque.

En 1991 enfin, l'ouverture de la bibliothèque de Bordeaux a constitué, sans aucun doute, un événement majeur. Depuis le 20 juin, le public est accueilli en libre accès, dans cinq cabines interactives de consultation (l'équipement de huit emplacements supplémentaires est prévu pour permettre l'implantation d'autres cabines).

Des statistiques sont tenues régulièrement. Les cinq cabines aujourd'hui en service accueillent de quarante à cinquante consultations par jour. Chaque cabine peut recevoir simultanément trois à cinq consultants. Les étudiants, des jeunes (surtout le mercredi), des personnes âgées, le grand public, (notamment le samedi) fréquentent assidûment cet espace audiovisuel.

Par ailleurs, la vidéothèque Bordeaux Aquitaine utilise la salle de conférences (150 places) de la bibliothèque de Bordeaux, dont la régie permet la projection sur grand écran de films (8 et 16 mm), de diapositives, et surtout de vidéogrammes (vidéoprojecteur) et organise des manifestations à l'intention de ses abonnés et du grand public : avant premières, présentations professionnelles, "samedis" de la vidéothèque (une projection-débat par mois sur un thème précis avec intervenants invités).

Le développement régional de la vidéothèque

Avant même l'ouverture au public de sa tête de réseau, à la bibliothèque, la vidéothèque Bordeaux Aquitaine avait noué des contacts avec chacun des Conseils généraux des cinq départements aquitains (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques).

De premiers accords, obtenus au terme des études réalisées, permettaient de fixer les principes d'une mise en place d'antennes départementales dans un premier temps en Dordogne, en Gironde et en Lot-et-Garonne.

Les missions des antennes départementales sont identiques à celles de la vidéothèque Bordeaux Aquitaine, mais à l'échelle du département. Chaque antenne offre au public la possibilité de visionner une sélection de documents audiovisuels figurant au catalogue et placés en dépôt par la vidéothèque qui peut, au surplus, accompagner des actions de promotion ou d'animation.

En 1991, deux conventions ont été signées respectivement avec le Conseil général de la Dordogne et le Conseil général de la Gironde. En Dordogne, cette convention prévoit l'installation de l'antenne départementale de la vidéothèque à la bibliothèque départementale de prêt de Périgueux. A partir de cette antenne, un réseau de points de consultation a été créé intéressant notamment les villes de Ribérac, Les Eyzies, Saint-Alvère et, en projet, Sarlat.

Pour sa part, le département de la Gironde a engagé des actions communes avec la vidéothèque, projetant, en outre, de fixer l'antenne départementale à la bibliothèque Départementale de Prêt de Saint-Médard-en-Jalles.

Quant au département du Lot-et-Garonne, il a décidé que l'antenne départementale serait installée à la bibliothèque départementale de prêt de Villeneuve-sur-Lot.

Par ailleurs, la vidéothèque Bordeaux Aquitaine a développé un partenariat direct avec un certain nombre de communes aquitaines. Partenariats d'ores et déjà conclus, entre autres, avec les villes d'Arcachon, de Saint-Laurent-Médoc, Targon (Gironde), d'Orthez (Pyrénées Atlantiques) et tout près de l'être avec Le Bouscat, Lormont, Sauveterre-de-Guyenne, etc. Il s'agit là de points de consultation de la vidéothèque Bordeaux Aquitaine dans des villes dotées d'équipements permettant soit la consultation individuelle ou par groupes, soit des projections "grand public" et qui adhèrent aux objectifs et aux missions de la vidéothèque. Des documents audiovisuels sélectionnés sont placés en dépôt à la disposition de ces points.

Le développement des antennes départementales et des points de consultation passe inévitablement par l'accroissement des relations avec ces différents organismes. Aussi, la vidéothèque Bordeaux Aquitaine entretient-elle des contacts directs avec ces différents partenaires.

Ce développement assure, à l'évidence, à la vidéothèque Bordeaux Aquitaine un rayonnement et une dimension véritablement régionale, une diffusion plus large du patrimoine audiovisuel, une implication réelle des départements et des communes.

■ La vidéothèque partenaire culturel aquitain

Dès son entrée en activité la vidéothèque Bordeaux Aquitaine a commencé à affirmer sa présence en participant à de très

nombreuses actions régionales. A l'occasion de la première grande manifestation extérieure à laquelle elle a participé (L'Université d'été de la Communication de Carcans-Maubuisson en 1988), la vidéothèque Bordeaux Aquitaine a présenté des programmes ayant trait à la région aquitaine et de natures très diverses (documentaires, longs métrages, films d'entreprises). Les années suivantes, elle a régulièrement occupé une place de plus en plus importante au point-images de l'Université.

La présence de la vidéothèque Bordeaux Aquitaine s'est, au fil des années, affirmée et son activité culturelle et technique a marqué de nombreuses manifestations. Il n'est que de citer la Foire et le Salon du Livre de Bordeaux, le Festival international audiovisuel de Sarlat, le cinquantième anniversaire de la découverte des grottes de Lascaux, le Festival international du film d'architecture, le Festival audiovisuel d'Orthez, le Printemps des images de Périgueux, les Journées de l'environnement, les Nuits magiques de Pessac, etc.

■ Aujourd'hui et demain

La vidéothèque Bordeaux Aquitaine a été conçue pour vivre au rythme de la région. Dans ses objectifs comme dans son organisation, elle repose donc sur le principe moteur de la régionalisation, constituant déjà le reflet des événements ou des non-événements, des personnalités illustres comme des illustres inconnus qui font la vie de l'Aquitaine. Au service de tous les publics, étudiants, professionnels, amateurs déterminés ou chercheurs chevronnés, elle propose un outil moderne de connaissance en permettant certes de visionner, de consulter, d'observer, de chercher, d'étudier, d'apprendre, mais aussi d'imaginer, voire de rêver.... Se développant sans cesse, enrichissant ses collections, multipliant les actions de partenariat, soucieuse d'imposer sa dimension culturelle, la vidéothèque Bordeaux Aquitaine aujourd'hui présidée par Jean-Jacques Céliérier, figure au nombre des acteurs du développement aquitain et se consacre à l'exaltation d'un patrimoine audiovisuel particulièrement riche, et tout à la fois, ancien et actuel.